



# RAPPORT ANNUEL

2023-2024



## QUÉBEC, SEPTEMBRE 2024



**Madame Nathalie Roy**  
**Présidente de l'Assemblée nationale du Québec**  
**Hôtel du Parlement, Québec**

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et présidente du Conseil du trésor,  
**Sonia LeBel**



## MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2024



**Madame Sonia LeBel**  
**Ministre responsable de l'Administration gouvernementale**  
**et présidente du Conseil du trésor**  
**Gouvernement du Québec**

Madame la Ministre, j'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,  
**Louis Carrier, Adm.A.**

## MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2024



**Madame Dominique Derome**  
**Présidente de l'Office des professions du Québec**

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,  
**Louis Carrier, Adm.A.**



## ORDRE

# TABLE DES MATIÈRES



|                                                     |   |
|-----------------------------------------------------|---|
| Présentation .....                                  | 2 |
| Mot du président et de la directrice générale ..... | 4 |
| Employées et employés de l'Ordre .....              | 7 |

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| Gouvernance .....                                                   | 8  |
| Mot des administrateurs nommés .....                                | 12 |
| Comité de gouvernance et de ressources humaines .....               | 15 |
| Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie .....              | 15 |
| Comité d'audit .....                                                | 16 |
| Comité aviseur de la planification stratégique .....                | 16 |
| Comité de l'inspection professionnelle préventive .....             | 17 |
| Bureau du syndic .....                                              | 20 |
| Enquêtes et poursuites (Ch. VII <i>Code des professions</i> ) ..... | 22 |
| Comité de révision des décisions du bureau du syndic .....          | 23 |
| Conseil d'arbitrage .....                                           | 23 |
| Conseil de discipline .....                                         | 24 |
| Comité de révision des demandes d'équivalence .....                 | 24 |
| Comité de la formation .....                                        | 25 |
| Comité d'admission et des équivalences .....                        | 26 |
| Reconnaissance des équivalences .....                               | 27 |
| Normes professionnelles .....                                       | 28 |
| Rôle sociétal et communications .....                               | 29 |

## MEMBRES

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Formation continue .....                       | 32 |
| Assurance responsabilité professionnelle ..... | 34 |
| Fonds d'indemnisation .....                    | 35 |
| Renseignements généraux sur les membres .....  | 36 |

## FINANCES

|                        |    |
|------------------------|----|
| États financiers ..... | 39 |
|------------------------|----|

# L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS



## MISSION

Assurer la protection du public en veillant à la qualité du travail et à l'intégrité des gestionnaires et des administrateurs membres, tout en inspirant les organisations québécoises à adopter les meilleures pratiques de gestion et de gouvernance.



## VISION

L'Ordre des Adm.A. est la référence incontournable en gestion et en gouvernance. Il prône l'excellence et les meilleures pratiques professionnelles et il contribue à l'amélioration continue des compétences de ses membres.

## NOS VALEURS

LES VALEURS SONT EN COHÉRENCE AVEC LA MISSION ET LA VISION DE L'ORDRE.

ELLES GUIDENT LES COMPORTEMENTS DE L'ÉQUIPE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PARTENAIRES.

1

### EXCELLENCE



Nous valorisons l'excellence en fournissant des programmes de développement professionnel de qualité supérieure, en établissant des normes élevées pour la pratique de la gestion, et en encourageant la recherche continue de l'amélioration.

2

### PERTINENCE



Nos programmes sont constamment mis à jour pour refléter les tendances émergentes et assurent ainsi que nos membres sont équipés des compétences nécessaires pour exceller dans un environnement professionnel en constante évolution.

3

### INTÉGRITÉ



Notre engagement envers des normes éthiques élevées guide toutes nos actions. Nous veillons à ce que la pratique de la gestion respecte des standards éthiques rigoureux et assurons ainsi la confiance du public et le respect de notre profession.

4

### ENGAGEMENT



Notre engagement va au-delà de nos membres pour influencer positivement les politiques et les pratiques qui impactent la profession et la société dans son ensemble.

De plus, nous sommes présents à chaque étape du développement professionnel de nos membres et offrons un soutien tout au long de leur carrière, afin de leur garantir une progression continue et des opportunités de croissance.



Le CA adhère à une culture de respect au sein de l'organisation.

## Planification stratégique 2024-2027

Pendant la période, l'Ordre a réalisé un important exercice de planification stratégique afin de cerner et de détailler les axes prioritaires de développement nécessaires pour poursuivre la croissance amorcée en 2017 et afin de répondre de façon optimale à sa mission de protection du public.

Un processus de planification rigoureux en trois étapes a été mis en place :

- **Découvrir** : analyse de données primaires et secondaires (issues de membres de l'Ordre et du grand public).
- **Définir** : établissement des facteurs différenciateurs et des piliers stratégiques, détermination des publics à privilégier.
- **Valider** : approbation par le Conseil d'administration.

|                                                                                                   |                                             |                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
|  <b>PILIERES</b> | Rehausser la reconnaissance du titre Adm.A. | Mieux communiquer notre pertinence et notre différence                      |
|                                                                                                   | Créer de la valeur chez les membres actuels | Accroître le rayonnement de l'Ordre pour accélérer l'acquisition de membres |



**Un plan d'action a été développé pour les tactiques relevant de chacun des piliers stratégiques pour les trois années à venir.**



## MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

# L'Ordre en mouvement à l'aube de son 70<sup>e</sup> anniversaire!

### Au cœur des évolutions



**Louis Carrier**  
Adm.A., ASC  
*Président de l'Ordre*

**Nathalie Parent**  
Notaire, Adm.A., ASC  
*Directrice générale*



2038 membres! La période 2023-2024 s'est de nouveau conclue par une hausse du membership de l'Ordre et le cap des 2000 membres est atteint. Nous nous en réjouissons, mais ce n'est ni le fruit du hasard, ni la fin des efforts déployés.

Tout d'abord, nous sentons un intérêt de la part des jeunes générations de gestionnaires (jeunes en âge ou en carrière) pour une pratique responsable de la gestion dans les organisations. L'éthique, la qualité de prise de décision, la prise en compte en amont des causes et des conséquences directes et indirectes des actions posées, une concertation accrue avec les partenaires d'affaires et les parties prenantes sont des éléments qui prennent de l'importance et qui sont porteurs de sens dans l'exercice de la profession de gestionnaire.

Ensuite, c'est le résultat de décisions axées sur l'offre de services aux membres, et notamment sur le développement professionnel. Il faudrait avoir vécu hors de la société, isolé du monde, pour ignorer que, depuis quelques années, les processus, les techniques, les outils, évoluent en permanence et de plus en plus vite. Ne pas se former, c'est se condamner à être dépassé. Se former en gestion, c'est bien-sûr connaître les dernières tendances dans ce qui relève globalement du gestionnaire (gestion des finances, des RH, des opérations, etc.), mais c'est aussi comprendre l'impact des progrès technologiques sur les processus au cœur des organisations ou encore suivre les évolutions démographiques et sociétales qui auront un effet sur la main d'œuvre et sur la façon d'exercer son leadership. Se former en gestion, c'est parfois devoir retourner sur les bancs de l'université ou suivre des conférences et des congrès, mais c'est aussi échanger avec d'autres gestionnaires, ceux qui exercent dans le même domaine, ou ceux qui agissent dans des secteurs aux antipodes.

L'Ordre veut et doit être au cœur de cette dynamique de développement professionnel en continu. Être formé, c'est être un meilleur gestionnaire et le public n'en sera que mieux protégé. La planification stratégique 2024-2027 a fait sienne ce désir de façon concrète avec des projets ambitieux qui verront le jour petit à petit. Les quatre nouvelles valeurs de l'Ordre sont autant de reflets de cette réalité. Le développement professionnel est, on vient de le voir, plus que **pertinent** et vise l'**excellence**. L'Ordre prend l'**engagement** d'être présent au cours de la carrière des membres et place l'**intégrité** au cœur de sa démarche.



L'Ordre a fêté son anniversaire de création le 30 août 2024. Diverses manifestations et célébrations auront lieu au cours des mois à venir. Ce sera le moment opportun de célébrer le passé de l'Ordre, alors qu'il était une organisation qui avait un poids dans le monde des affaires et initiait des changements, et de planifier l'avenir en visant juste, afin d'être présent aux côtés des gestionnaires et de retrouver ce rôle porteur d'évolutions. Le récent travail de planification stratégique est un premier pas dans cette direction.

### **Piliers stratégiques 2024-2027 : 4 axes de développement**

La dernière période fut marquée par des changements importants, axés notamment sur le processus de planification stratégique et de gestion intégrée des risques. Cela dit, un nombre important de réalisations ont été effectuées avec succès.

#### ***Axe 1 - Crédibilité & Protection : rehausser la reconnaissance du titre Adm.A.***

Au cours des prochaines années, plusieurs actions seront recentrées afin de rehausser la notoriété et la reconnaissance du titre professionnel Adm.A. Cet axe est prioritaire.

La protection du public fait partie de l'équation et est envisagée depuis plusieurs années via une approche préventive, en misant bien sûr sur l'inspection professionnelle, mais aussi sur des activités de développement professionnel.

Nous sommes également particulièrement fiers de constater qu'un nombre croissant de conseils d'administration suit la formation gratuite sur la prévention du harcèlement en milieu de travail et affiche le sceau *CA engagé* sur le site Internet de leurs organisations.

#### ***Axe 2 - Positionnement & Marque : mieux communiquer notre pertinence et notre différence***

Le *Profil du gestionnaire de CHSLD* publié lors de la période précédente a pu être présenté et distribué à des experts, conseillers et acteurs politiques rencontrés dans le cadre du projet de loi n° 15 visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace. De plus, l'Ordre a déposé un mémoire dans le cadre des travaux de la Commission de la santé et des services sociaux. Nous en profitons pour remercier tous les membres, experts et collaborateurs, qui ont contribué à l'avancement de cet important dossier stratégique.

La position de l'Ordre dans ce dossier a d'ailleurs été rendue publique dans les médias : une lettre d'opinion intitulée « Les bonnes personnes aux bons endroits dans nos CHSLD », a été publiée le 22 mai 2023 dans la Presse +, sous la signature du précédent président, M<sup>e</sup> Alexandre Bellemare, CPA, Adm.A.

Enfin, l'Ordre a participé aux travaux en lien avec la modernisation du système professionnel envisagée par les instances gouvernementales du Québec.

#### ***Axe 3 - Rayonnement & Recrutement : accroître le rayonnement de l'Ordre pour accélérer le recrutement de nouveaux membres***

La relève représente, au 31 mars 2024, près de 725 étudiants affiliés. Gestionnaires, consultants et administrateurs en devenir, ces jeunes sont un bassin à ne pas négliger et l'Ordre souhaite tenir un rôle significatif dans le développement de leur carrière.

Dans le même esprit, l'Ordre entretient de belles synergies avec la Fondation de l'Ordre des Adm.A. La Fondation verse 16 bourses d'études (8 au niveau baccalauréat et 8 au niveau maîtrise) au sein de quatre facultés de gestion et d'administration (HEC Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke et ESG UQAM).

Finalement, les comités actifs et les groupes de travail de l'Ordre se sont réunis régulièrement au cours de la dernière année afin d'atteindre tous les objectifs stratégiques désignés et de réaliser la mission de protection du public de l'Ordre. Nous en profitons pour remercier les membres de ces comités ; leur implication est essentielle.

#### ***Axe 4 - Rétention & Expérience : créer de la valeur chez les membres actuels***

Le taux de renouvellement annuel du membership se maintient. Un processus d'optimisation est en cours afin de faciliter le renouvellement de l'adhésion des membres.

Reconnaître et valoriser les membres individuellement occupe également une place de choix aux yeux du C.A. et de la direction générale. Avec le temps, des membres se distinguent dans leur profession et/ou sur la scène publique, d'autres sont reconnus pour leurs expertises pointues ou leur impact au sein de la société. Dans ce contexte, le Prix du CIQ a été décerné à Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A., ASC, connue depuis quelques années comme *la grande dame de la gouvernance* au



Québec. Ce prix est décerné annuellement parmi les 430 000 professionnels du Québec.

Finalement, lors du Congrès Gestion 2023, M<sup>e</sup> Alexandre Bellemare, CPA, Adm.A., président sortant de l'Ordre, a reçu le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour son implication à l'Ordre et au sein du système professionnel. Isabelle Foisy, Adm.A., a, quant à elle, reçu la distinction F.Adm.A. (Fellow Adm.A.) pour souligner ses réalisations professionnelles et son apport dans son milieu d'affaires et au sein de la société.

### Remerciements

Nous terminons ce bilan en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien, particulièrement dans un contexte d'importante transformation organisationnelle.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la contribution des membres bénévoles, des collaborateurs engagés et de l'équipe de la permanence, qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'une volonté déterminée afin de transformer activement l'Ordre à un tournant important de son histoire. Nous les remercions chaleureusement. Ils contribuent avec excellence à l'évolution de l'Ordre, à celle des professions Adm.A. et C.M.C., ainsi qu'à la réalisation de notre mission essentielle de protection du public. ■



Ci-dessus, de gauche à droite : Danielle Boué, t.i.m. (E), présidente du CIQ, Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A., Dominique Derome, FCPA, Adm.A., présidente de l'OPQ.

- Photo Paul Fournier

Ci-dessous, de gauche à droite : Laurent Émery, Adm.A., directeur général du CIQ, M<sup>e</sup> Alexandre Bellemare, CPA, Adm.A., Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre.

- Photo Jean-François Hamelin

Ci-dessous, de gauche à droite : M<sup>e</sup> Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, Isabelle Foisy, F.Adm.A., Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre.

- Photo Jean-François Hamelin



### DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

**Directrice générale et secrétaire** **Nathalie Parent**, Adm.A., notaire | Depuis le 9 janvier 2023.

**Secrétaire adjointe** **Elise Thériault**, avocate | Depuis le 25 mars 2022.

La rémunération globale de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre est de 168 429,75 \$. Elle comprend le salaire annuel (150 004,40 \$) et la rémunération indirecte (18 425,35 \$).

## ÉQUIPE DE L'ORDRE

Au 31 mars 2024, 7 employés travaillent l'équivalent de 35 heures par semaine.



**M<sup>e</sup> Nathalie Parent, Adm.A.**  
Directrice générale et Secrétaire



**Fatima Mahyou-Bouchet**  
Responsable  
Recrutement du membership



**M<sup>e</sup> Elise Theriault**  
Conseillère juridique  
et Secrétaire adjointe



**Julie Fouillée, Adm.A.**  
Coordonnatrice  
Admission



**Florence Lagouarde**  
Conseillère  
Communications



**Helena Sorroche**  
Conseillère  
Affaires professionnelles  
(En congé de maternité)



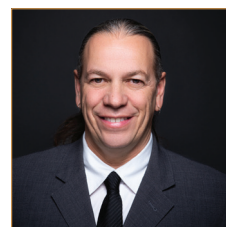
**Jessica Leung, Adm.A.**  
Conseillère  
Développement professionnel



**Liette Morin**  
Agente  
Service à la clientèle



**M<sup>e</sup> Normand Blanchard, Adm.A.**  
Syndic



**Denis Thibault, CRHA, Adm.A.**  
Inspecteur



**Brigitte Génois, CPA**  
Services-conseils  
Comptabilité  
  
*Consultante*



**Catherine Brideau**  
Soutien réseaux sociaux  
  
*Consultante*

## GOVERNANCE DE L'ORDRE

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN POSTE AU 31 MARS 2024

Le président et les administrateurs élus de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.



#### Louis Carrier

Adm.A.

Élu • Région I\*

#### Assiduité

Ordinaires : 6/6

Extraordinaires : 12/13

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 18 juin 2021

**Président du C.A.** depuis le 16 juin 2023. Vice-Président jusqu'au 15 juin 2023.

Président du comité de gouvernance et de ressources humaines jusqu'au 15 juin 2023.

Membre du comité du Fonds d'indemnisation depuis le 30 novembre 2023.

Membre du comité aviseur de la planification stratégique depuis le 16 juin 2023.



#### Charles Létourneau

Adm.A.

Élu • Région III

#### Assiduité

Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 9/10

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 16 juin 2023

**Vice-président du C.A.** depuis le 16 juin 2023.

Président du comité de gouvernance et de ressources humaines depuis le 16 juin 2023.

Membre du comité aviseur de la planification stratégique depuis le 16 juin 2023.



#### Gabriel Rioux

Adm.A., urbaniste

Coopté • Région I

#### Assiduité

Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 12/13

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 18 juin 2021

**Trésorier du C.A.**

Président du comité d'audit.

Membre du comité du Fonds d'indemnisation jusqu'au 15 juin 2023.



#### Michelle Laberge

Adm.A.

Cooptée • Région III

#### Assiduité

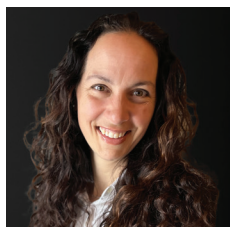
Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 13/13

2<sup>e</sup> mandat • Depuis le 18 juin 2021

Membre du comité de gouvernance et de ressources humaines depuis le 16 juin 2023.

Membre du comité d'inspection professionnelle jusqu'au 25 novembre 2023.



#### Kalina Bacher-René

Adm.A.

Élue • Région III

#### Assiduité

Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 9/10

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 16 juin 2023

Présidente du comité des admissions et des équivalences depuis le 15 novembre 2023.

**Laïla Tremblay**

Adm.A., CRIA, avocate  
Cooptée • Région III

**Assiduité**

Ordinaires : 5/6  
Extraordinaires : 10/10

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 16 juin 2023

Membre du comité du Fonds d'indemnisation depuis le 16 juin 2023.

**Mélanie Biron**

Adm.A.  
Cooptée • Région II

**Assiduité**

Ordinaires : 1/1  
Extraordinaires : 3/4

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 26 janvier 2024

**Michel Barbier**

Nommé par l'OPQ

**Assiduité**

Ordinaires : 6/6  
Extraordinaires : 13/13

2<sup>e</sup> mandat • Depuis le 16 juin 2023

Membre du comité de gouvernance et de ressources humaines.

Membre du comité de révision.

Membre du comité avisier de la planification stratégique depuis le 16 juin 2023.

**Claude Dutil**

Nommé par l'OPQ

**Assiduité**

Ordinaires : 6/6  
Extraordinaires : 13/13

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 11 juin 2021

Membre du comité d'audit.

**Lise Lachance**

Nommée par l'OPQ

**Assiduité**

Ordinaires : 6/6  
Extraordinaires : 10/10

1<sup>er</sup> mandat • Depuis le 16 juin 2023

Membre du comité du Fonds d'indemnisation depuis le 16 juin 2023.

## Composition des régions électorales

\* Région électorale I : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec.

Région électorale II : Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec.

Région électorale III : Montréal et Laval.

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN POSTE AU COURS DE L'EXERCICE,  
MAIS PLUS EN FONCTION AU 31 MARS 2024**



**Alexandre Bellemare**

Adm.A., CPA, avocat

Élu • Région III

**Assiduité**

Ordinaires : 0/0

Extraordinaires : 2/2

**2<sup>e</sup> mandat** • Depuis le 28 mai 2019

Président du C.A. jusqu'au 15 juin 2023.

Membre du comité du Fonds d'indemnisation jusqu'au 15 juin 2023.

**Fin de mandat le 15 juin 2023.**



**Gérald Blachon**

Adm.A.

Coopté • Région II

**Assiduité**

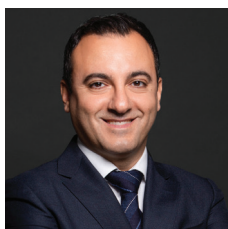
Ordinaires : 1/1

Extraordinaires : 5/5

**1<sup>er</sup> mandat** • Depuis le 18 juin 2021

Membre du comité de gouvernance et de ressources humaines jusqu'au 28 août 2023.

**Démission le 28 août 2023.**



**Elias Kallas**

Adm.A.

Coopté • Région III

**Assiduité**

Ordinaires : 0/0

Extraordinaires : 3/3

**1<sup>er</sup> mandat** • Depuis le 25 novembre 2022

Membre du comité d'audit.

**Fin de mandat le 15 juin 2023.**



**Michèle Raymond**

ing.

Nommée par l'OPQ

**Assiduité**

Ordinaires : 0/0

Extraordinaires : 3/3

**1<sup>er</sup> mandat** • Depuis le 19 novembre 2021

Membre du comité d'audit jusqu'au 15 juin 2023.

Membre du comité du Fonds d'indemnisation jusqu'au 15 juin 2023.

**Fin de mandat le 15 juin 2023.**



## NOMBRE DE SÉANCES TENUES DURANT L'EXERCICE

|                         |    |                 |    |
|-------------------------|----|-----------------|----|
| Séances ordinaires      | 6  | visioconférence | 2  |
|                         |    | hybride         | 1  |
|                         |    | présentiel      | 3  |
| Séances extraordinaires | 13 | courriel        | 12 |
|                         |    | visioconférence | 1  |

## ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des élections se sont tenues en mai 2023 dans la région administrative III (Laval et Montréal). Deux postes étaient à combler.

Six membres se sont portés candidats :

- Kalina Bacher-René, Adm.A.
- Minansou Hervé Dansou, Adm.A., C.M.C.
- Elias Kallas, Adm.A.
- Charles Létourneau, Adm.A.
- Rita Metta, Adm.A.
- Gokhan Turgut, Adm.A., C.M.C.

233 des 906 membres autorisés à voter ont exercé leur droit de vote.

**>> Charles Létourneau et Kalina Bacher-René ont été élus.**

Après l'élection, un poste d'administrateur de 35 ans ou moins a été comblé par cooptation, indépendamment de la région électorale :

**>> Laïla Tremblay, Adm.A., CRIA, avocate, a été cooptée.**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2023 s'est tenue par visioconférence le 15 novembre en présence de 58 membres.

### Principaux sujets

- Bilan de la dernière année et présentation de projets en cours.
- Situation financière de l'Ordre.
- Consultation sur la cotisation 2024-2025.

Le rapport annuel 2023-2024 sera présenté le jeudi **28 novembre 2024** lors de l'assemblée générale annuelle.

## FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

| FORMATIONS SUIVIES<br>AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT | NOMBRE D'ADMINISTRATEURS |                       |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
|                                                                | L'AYANT SUIVIE           | NE L'AYANT PAS SUIVIE |
| Rôle d'un conseil d'administration*                            | 10                       | 0                     |
| Gouvernance et éthique*                                        | 5                        | 5**                   |
| Égalité entre les femmes et les hommes*                        | 10                       | 0                     |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle*                       | 10                       | 0                     |
| Loi 25                                                         | 8                        | 2                     |
| Les conseils d'administration face au harcèlement              | 9                        | 1                     |

\* Formations obligatoires en vertu du Code des professions

\*\* Sont inscrits pour la suivre dans les six prochains mois

## MOT DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

**Michel Barbier**  
**Claude Dutil**  
**Lise Lachance**

C'est avec un profond engagement envers l'Ordre et ses valeurs fondamentales que nous, administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, vous adressons ce mot. Notre contribution et notre présence parmi les administrateurs de l'Ordre sont issues des exigences du *Code des professions* qui encadre l'exercice professionnel et favorise un regard externe aux ordres par la représentation du public au sein de leur administration. Comme vous le savez, nous avons à cœur de placer la protection du public dans l'ensemble de nos actions et décisions.

Notre contribution s'étend aux comités statutaires du Conseil, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance et de ressources humaines, le comité de révision et le Fonds d'indemnisation. Nous pouvons attester que les membres du Conseil d'administration ont travaillé sans relâche pour promouvoir l'excellence et l'intégrité au sein de l'Ordre. Nous avons pris acte de tous les défis et enjeux qui se dressent devant nous, mais nous les abordons avec détermination, ambition et vision stratégique.

L'année écoulée a été marquée par une planification

stratégique rigoureuse qui vise à renforcer notre rôle crucial dans le paysage professionnel québécois et faire croître le membership de l'Ordre. Nous avons pris en compte les défis actuels auxquels font face les gestionnaires et les administrateurs, notamment dans un contexte de changements rapides et d'évolution, plus particulièrement dans le marché du travail et de la culture des organisations.

En tant qu'administrateurs nommés, nous sommes conscients de notre responsabilité envers le public et envers vous, membres de l'Ordre. Vos contributions et votre engagement sont au cœur de notre succès collectif. Nous vous encourageons à continuer à vous impliquer activement dans les activités de l'Ordre des administrateurs agréés et à nous faire part de vos idées et préoccupations.

En conclusion, nous sommes optimistes quant à l'avenir de notre Ordre et nous restons résolus à poursuivre notre mission avec intégrité, rigueur et professionnalisme. Ensemble, nous continuerons à faire avancer notre profession et à promouvoir les plus hauts standards d'excellence.

Nous vous remercions pour votre confiance continue. ■

## RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DOSSIERS STRATÉGIQUES

- Travaux sur la planification stratégique 2024-2027, incluant une journée complète de réflexion et travaux à l'automne 2023.
- Adoption d'un plan d'actions visant à mettre fin à l'Entente avec l'AMF pour l'encadrement du titre de Pl. Fin.
- Demande de subvention à la CNESST pour développer des outils de sensibilisation sur le harcèlement en milieu de travail.

### DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Adoption des modifications au *Code de déontologie des administrateurs agréés*.
- Adoption mensuelle des demandes de permis et des demandes d'équivalence.
- Constatation des démissions et adoption des radiations du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle préventive.
- Adoption du guide de la formation continue obligatoire (FCO) 2023-2025.
- Début des travaux de modification réglementaire visant à mettre à jour la liste des diplômes donnant accès au titre d'administrateur agréé.

### DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Cooptation d'une administratrice.
- Bonification de la rémunération de la direction générale et des employés.
- Nomination de membres à différents comités de l'Ordre.
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du Conseil.
- Adoption d'une politique d'évaluation de la gouvernance de l'Ordre et d'une Charte de compétences du président.
- Adoption d'un processus d'évaluation du syndic.
- Début des travaux de modification réglementaire visant à permettre à l'Ordre de procéder à des élections à son C.A. par un moyen technologique.
- Adoption d'une Charte du comité des admissions et des équivalences et délégation à ce comité des pouvoirs de décider de toute demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3 du *Code des professions*.
- Mise à jour de la Charte du comité des prix et distinctions.
- Adoption d'un plan de gestion intégrée des risques.
- Adoption et mise en place des politiques nécessaires afin de mettre en œuvre les obligations découlant de la Loi 25.
- Mise en œuvre d'un projet pilote d'horaire flexible pour les employées et employés.

### DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

- Adoption du budget 2023-2024.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2023.
- Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour le renouvellement du mandat des auditeurs pour les états financiers 2023-2024.
- Adoption du projet de budget 2024-2025.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de la cotisation annuelle 2024-2025.

## ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

- Le *Code d'éthique et de déontologie* existe depuis le 25 janvier 2019. Il a été mis à jour le 28 janvier 2022 et a été publié dans le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre (<https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/>).
- Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été publié dans le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre (<https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/>).

### NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice en raison de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

## POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

### POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE

| TEXTES DE RÉFÉRENCE                                                                                                                                               | ADOPTION / RÉVISIONS   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec                                          | 2019/2022              |
| Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie                                                                                             | 2019                   |
| Politique sur les communications électorales                                                                                                                      | 2019/2023              |
| Charte pour le comité de gouvernance et de ressources humaines                                                                                                    | 2017/2019              |
| Charte pour le comité d'audit                                                                                                                                     | 2011/2019              |
| Charte du comité aviseur de la planification stratégique                                                                                                          | 2023                   |
| Politique des élections des officiers                                                                                                                             | 2023                   |
| Politique sur l'évaluation des membres du Conseil d'administration, du président et sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration                | 2017/2020/Annuellement |
| Partage des responsabilités du Conseil d'administration, de la présidence, de la vice-présidence, de la direction générale et de l'assemblée générale des membres | 2011/2017/2021         |
| Politiques sur les affaires du C.A. - Fonctionnement au sein du Conseil d'administration                                                                          | 2011/2017/2022         |
| Politiques sur les affaires du C.A. - Accueil et formation continue des administrateurs                                                                           | 2011/2019/2020         |
| Procédure pour l'évaluation de la direction générale                                                                                                              | 2019/Annuellement      |
| Politique et directives de remboursement des frais de déplacements et de séjour*                                                                                  | 2013/2022/2024         |
| Politique et directives du conseil de discipline                                                                                                                  | 2008/2015/2022         |
| Politique de confidentialité                                                                                                                                      | 2023                   |
| Politique régissant les Assemblées générales                                                                                                                      | 2023                   |
| Politique de gouvernance des renseignements personnels                                                                                                            | 2023                   |
| Politique de gestion financière et des signataires autorisées de l'OAAQ                                                                                           | 2024                   |
| Structure de gouvernance des instances                                                                                                                            | 2023                   |
| Charte du comité des admissions et des équivalences                                                                                                               | 2024                   |
| Charte du comité des prix et distinctions                                                                                                                         | 2011/2015/2024         |

\* Dorénavant incluse dans la Politique de gestion financière et des signataires autorisés de l'OAAQ

### TRAVAUX D'ÉLABORATION EN COURS OU PROJÉTÉS

- Politique de la gestion intégrée des risques - Élaboration en cours.
- Plan pour la préparation de la relève au poste de président de l'Ordre - Élaboration en cours.
- Charte du comité C.M.C. - Mise à jour en cours.
- Déclaration initiale de conflit d'intérêts - Élaboration en cours.
- Code d'éthique et de déontologie des membres des comités - Élaboration en cours.



## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE RESSOURCES HUMAINES

### Mandat et activités

Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines et fait les recommandations nécessaires en ce sens au Conseil d'administration.

Le comité de gouvernance et de ressources humaines s'est réuni à cinq reprises au cours de la période :

- Recommandations pour les nominations aux différents comités.
- Travaux concernant la relève au Conseil d'administration.
- Application du processus de cooptation.
- Évaluation de la direction générale.
- Élaboration d'un plan d'action annuel des travaux du comité.
- Travaux sur le profil de compétences du président du Conseil d'administration.
- Travaux sur la Charte du comité des admissions et des équivalences.
- Travaux sur les indicateurs de performance du syndic.
- Travaux sur un projet pilote d'horaire flexible pour les employés.
- Élaboration d'une politique régissant les Assemblées générales.
- Élaboration d'un formulaire de déclaration initiale de conflit d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration.
- Amorçage des travaux visant à doter l'Ordre de dispositions réglementaires permettant de procéder à des élections par un moyen technologique.



#### PRÉSIDENT

**Charles Létourneau**, Adm.A. (depuis le 16 juin 2023)

**Louis Carrier**, Adm.A. (jusqu'au 15 juin 2023)

#### MEMBRES

**Michel Barbier**

**Michelle Laberge**, Adm.A. (depuis le 16 juin 2023)

## COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

### Mandat et activités

Le comité enquête sur les allégations de manquements au *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*.

Suite à la réception d'une plainte, le comité mène une enquête confidentielle et recommande éventuellement au Conseil d'administration de sanctionner un de ses membres qui aurait manqué à une des obligations incluses dans son *Code d'éthique et de déontologie*. Le comité d'enquête est doté d'un règlement intérieur.

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans.

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration* ni aucune demande d'enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

#### PRÉSIDENT

**Bernard Blackburn**, Adm.A.

Statut : membre avec expertise

#### SECRÉTAIRE

**Chantal Dalpé**, Adm.A.

Statut : ancienne membre du C.A.

#### MEMBRE

**Sylvie Lemieux**

Statut : nommée par l'Office des professions

## COMITÉ D'AUDIT

### Mandat et activités

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, et veille à ce que l'Ordre suive des pratiques de gestion responsable et prudente. De plus, il s'assure des suivis avec les auditeurs, examine les informations financières et participe aux contrôles financiers et à la gestion des risques.

Le comité d'audit a tenu six réunions au cours de l'exercice financier afin d'analyser et de recommander au Conseil d'administration les sujets suivants, à savoir :

- États financiers au 31 mars 2024 et états des résultats trimestriels.
- Rencontre annuelle avec l'auditeur externe.
- Prévisions budgétaires et cotisations annuelles.
- Suivi relatif à la gestion des placements du Fonds d'indemnisation et du Fonds général.
- Mise à jour du plan de la gestion des risques.
- Montants des cotisations annuelles de l'Ordre.
- Plan d'actions annuel des travaux du comité et nouveau processus de reddition de compte trimestrielle au Conseil d'administration.
- Élaboration de la Politique de délégation financière et des signataires autorisés.
- Suivis nécessaires concernant le bail des locaux de l'Ordre.
- Gestion des placements de l'Ordre, incluant le Fonds d'indemnisation.
- Suivis relatifs à la mise en œuvre de la planification stratégique.
- Suivis relatifs au changement d'institution financière.

#### PRÉSIDENT

**Gabriel Rioux**, urbaniste, Adm.A. (depuis le 25 novembre 2022)

#### VICE-PRÉSIDENT

**Elias Kallas**, Adm.A. (depuis le 26 janvier 2024)

#### MEMBRES

**Sophie Brunette**, Adm.A.

**Claude Dutil**

## COMITÉ AVISEUR DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

### Mandat et activités

Le mandat du comité aviseur de la planification stratégique est de suivre l'avancement de la démarche de réflexion liée à l'élaboration de la planification stratégique de l'Ordre, de fournir sa rétroaction à l'égard des projets envisagés et de nourrir la réflexion du Conseil d'administration à propos de l'évolution des travaux.

Le comité aviseur de la planification stratégique :

- reçoit périodiquement les rapports de la direction générale quant à l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la planification stratégique, et ce, jusqu'à la conclusion du processus.
- fournit à la direction générale des idées quant à l'élaboration de la planification stratégique.
- effectue l'analyse des propositions sur la planification stratégique afin de nourrir les réflexions du Conseil d'administration.
- peut être mandaté par le Conseil d'administration pour effectuer les analyses qu'il pourrait souhaiter.

#### MEMBRES

**Louis Carrier**, Adm.A., président de l'Ordre

M<sup>e</sup> **Alexandre Bellemare**, CPA, Adm.A., président sortant de l'Ordre

**Charles Létourneau**, Adm.A., vice-président de l'Ordre (depuis le 16 juin 2023)

**Michèle Raymond**, ing., membre du C.A. nommée par l'OPQ (juqu'au 15 juin 2023)

**Michel Barbier**, membre du C.A. nommé par l'OPQ (depuis le 16 juin 2023)

**Florence Lagouarde**, conseillère, Communications

#### SECRÉTAIRE

M<sup>e</sup> **Nathalie Parent**, Adm.A., directrice générale et secrétaire



**Le comité aviseur de la planification stratégique s'est réuni 12 fois pendant l'exercice 2023-2024.**

## COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE

### Contexte de l'inspection professionnelle

L'inspection professionnelle préventive est l'occasion idéale pour un administrateur agréé de procéder à une évaluation de sa pratique à la lumière des normes établies et, par conséquent, de tendre à l'excellence dans l'exercice de sa profession.

Le comité de l'inspection professionnelle a pour mission de gérer le programme d'inspection professionnelle des administrateurs agréés afin que leur pratique soit conforme aux exigences de l'Ordre.

Les travaux du comité et les observations provenant des inspections apportent une valeur ajoutée non seulement au membre inspecté, mais également à tous les membres collectivement, et ce, afin d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

### Programme de surveillance générale

L'objectif 2023-2024 avait été fixé à 91 inspections auxquelles se sont ajoutées deux inspections portant sur la compétence ainsi que deux inspections supplémentaires reportées de l'année précédente, pour un total final de **95 dossiers**. La répartition a été faite comme suit :

#### PRÉSIDENT

**Maxime Boissonneault**, CRHA, Adm.A.

#### MEMBRES

**Jacques Brouillard**, Adm.A., Pl. Fin.

**Martin Cayer**, Adm.A. (depuis le 26 janvier 2024)

**Nadia Kerbach**, Adm.A. (depuis le 26 janvier 2024)

**Elyse Lebeau**, Adm.A.

**Thierry Vallette Viallard**, Adm.A.

**Claire Ouellette**, Adm.A., C.M.C. (jusqu'au 18 janvier 2024)

**Michelle Laberge**, Adm.A. (jusqu'au 18 janvier 2024)

#### SECRÉTAIRE ET RESPONSABLE DÉSIGNÉE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

**Morgane Macé**, Adm.A. (interim depuis le 10 janvier 2024)

**Helena Sorroche** (jusqu'au 14 décembre 2023)

#### INSPECTEUR

**Denis Thibault**, CRHA, Adm.A. | Temps partiel

Gestion de copropriété : **11**

Planification financière : **9**

Nouveaux membres : **9**

Fidéicommiss : **11**

Consultation : **21**

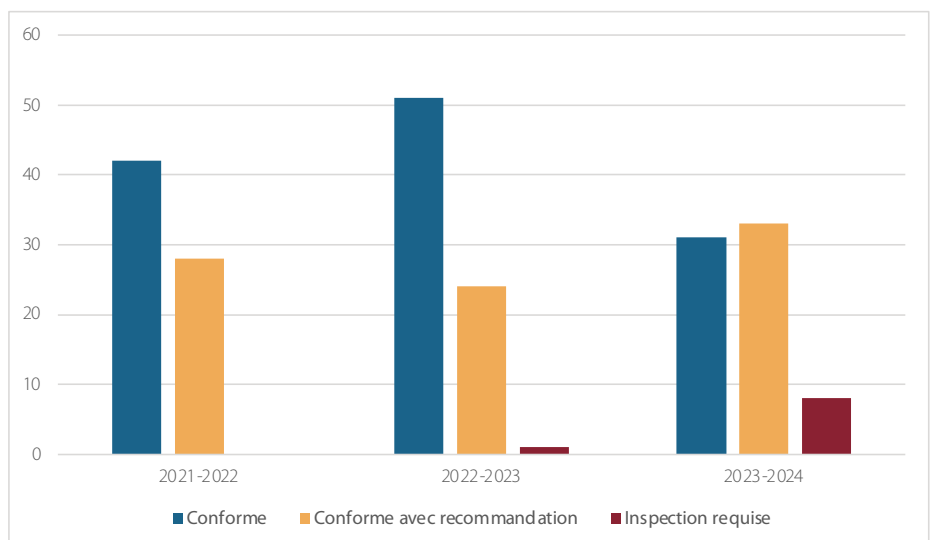
Généraliste : **25**

Report d'inspection : **9**

### Principales recommandations

- Intégrer dans les courriels professionnels un message d'avertissement par rapport à la confidentialité de son contenu (*Code de déontologie des administrateurs agréés, art 36*).
- Mentionner les lettres Adm.A. dans tous les documents officiels et les communications écrites, incluant les courriels, le profil LinkedIn et ceux des autres réseaux sociaux (*Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 57*).
- Déclarer un minimum de 40 heures de formation continue pour la période de référence (*Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés, C-26, r. 19.01, art 1*).

### Évolution des résultats des inspections professionnelles préventives



**INSPECTIONS INDIVIDUELLES**

|                                                                                                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent                                                                                                     | 1  |
| Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice                                                                                                  | 91 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice                                                                      | 70 |
| Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice                                                                                                                     | 0  |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent | 71 |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent             | 0  |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents                       | 0  |
| Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice                                                                                                               | 0  |

**INSPECTIONS INDIVIDUELLES NON COMPLÉTÉES****NBR. DE MEMBRES CONCERNÉS**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Inspections annulées  | 9 |
| Inspections reportées | 9 |

**INSPECTIONS DE SUIVI**

|                                                                                                                                                               |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent                                                                                             | 0 |
| Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice                                                                                                         | 5 |
| Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent | 5 |
| Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice                                                                                                       | 2 |

Aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent. **Deux inspections portant sur la compétence ont été effectuées au cours de l'exercice. Les deux dossiers ont été transmis au Syndic.**

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

**Trois membres ont fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.**

**Six membres ont fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.**

| RÉPARTITION EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION                                                        | NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION |        |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------|
| À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence | Questionnaire ou formulaire                                               | Visite | Les deux méthodes |
| 01. Bas-Saint-Laurent                                                                                                                   | 1                                                                         | 0      | 0                 |
| 02. Saguenay-Lac-Saint-Jean                                                                                                             | 2                                                                         | 0      | 0                 |
| 03. Capitale-Nationale                                                                                                                  | 10                                                                        | 0      | 0                 |
| 04. Mauricie                                                                                                                            | 1                                                                         | 0      | 0                 |
| 05. Estrie                                                                                                                              | 4                                                                         | 0      | 0                 |
| 06. Montréal                                                                                                                            | 28                                                                        | 0      | 0                 |
| 07. Outaouais                                                                                                                           | 5                                                                         | 0      | 0                 |
| 08. Abitibi-Témiscamingue                                                                                                               | 0                                                                         | 0      | 0                 |
| 09. Côte-Nord                                                                                                                           | 0                                                                         | 0      | 0                 |
| 10. Nord-du-Québec                                                                                                                      | 0                                                                         | 0      | 0                 |
| 11. Gaspésie-îles-de-la-Madeleine                                                                                                       | 0                                                                         | 0      | 0                 |
| 12. Chaudière-Appalaches                                                                                                                | 1                                                                         | 0      | 0                 |
| 13. Laval                                                                                                                               | 5                                                                         | 0      | 0                 |
| 14. Lanaudière                                                                                                                          | 0                                                                         | 0      | 0                 |
| 15. Laurentides                                                                                                                         | 3                                                                         | 0      | 0                 |
| 16. Montérégie                                                                                                                          | 10                                                                        | 0      | 0                 |
| 17. Centre-du-Québec                                                                                                                    | 1                                                                         | 0      | 0                 |
| 99. Hors-Québec                                                                                                                         | 0                                                                         | 0      | 0                 |

#### COMPTES EN FIDÉICOMMIS

|                                                                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Nombre de membres détenant un compte en fidéicommis au 31 mars de l'exercice                                                       | 20  |
| Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommis au cours de l'exercice | 12* |

\* 11 membres ayant été sélectionnés pour le critère « Fidéicommis » + 1 membre ayant le critère « report » mais qui possédait aussi un compte en fidéicommis.

## BUREAU DU SYNDIC

### Formation des membres relative à leurs fonctions

La formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel a été suivie par le syndic, pendant la période en cours ou antérieurement.

### Mandat et activités

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

#### SYNDIC

M<sup>re</sup> **Normand Blanchard**, Adm.A. | Temps partiel

#### SYNDIC ADJOINT

M<sup>re</sup> **Jacques Ostiguy**, F.Adm.A., C.M.C., Pl. Fin. | Sur demande

## DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Les demandes d'informations sont des questions formulées par des membres au regard de la pratique professionnelle ou des questions formulées par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre au regard de la pratique d'un professionnel.

Les signalements sont notamment des témoignages de personnes ne s'identifiant pas ou ne souhaitant pas être identifiées portant sur la pratique professionnelle d'un membre de l'Ordre. Les signalements incluent les informations transmises au bureau du syndic par un membre du comité d'inspection professionnelle ou de tout autre comité de l'Ordre s'il ne s'agit pas de demandes d'enquête formelles.

### DURANT L'EXERCICE

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Demandes d'informations adressées au bureau du syndic | 48 |
| Signalements reçus par le bureau du syndic            | 31 |



**ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC**

|                                                                                                                                         | NOMBRE    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent                                                                   | 17        |
| <b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice</b>                                                                                         | <b>27</b> |
| Demandes d'enquête formulées par le public                                                                                              | 8         |
| Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme                                                                    | 0         |
| Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre                                                                                   | 0         |
| Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres                                            | 6         |
| Demandes d'enquête formulées par un membre d'un comité de l'Ordre (hors CIP) y compris le C.A. ou par un membre du personnel de l'Ordre | 12        |
| Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information                                                                  | 1         |
| <b>Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice</b>                                                         | <b>41</b> |
| <b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue)</b>                                              | <b>28</b> |
| Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture                                                                         | 3         |
| Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture                                                                     | 5         |
| Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture                                                                    | 19        |
| Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture                                                                         | 1         |
| <b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>                                                                                      | <b>16</b> |

**DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC**

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

**AU COURS DE L'EXERCICE**

|                                                                                                     | NOMBRE    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline                           | 0         |
| <b>Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte</b>                                      | <b>28</b> |
| Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes                                             | 3         |
| Demandes ayant conclu à une absence de manquement                                                   | 17        |
| Enquêtes fermées suite à un processus de conciliation du syndic                                     | 0         |
| Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité                                         | 0         |
| Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel | 2         |
| Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve                                                    | 2         |
| Enquêtes autrement fermées                                                                          | 4         |

**ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC**

Au cours de l'exercice, aucune plainte a été portée au conseil de discipline par le bureau du syndic.

## AU COURS DE L'EXERCICE 2023-2024

- Aucun membre n'a fait l'objet d'une transmission d'information du bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle.
- Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline.
- Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline.
- **Une enquête rouverte était pendante au 31 mars de l'exercice précédent. Cette enquête est toujours pendante au 31 mars 2024.**
- Aucun syndic ad hoc n'était en activité au cours de l'exercice (aucune nouvelle enquête, ni aucune enquête ni plainte pendante au début de l'exercice).

## RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE, COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

L'Ordre effectue une veille constante en ce qui a trait à l'utilisation des titres réservés d'administrateur agréé et de conseiller en management certifié ou des abréviations « Adm.A. », « C.Adm. » ou « C.M.C. » par des non membres de l'Ordre. Lorsqu'une utilisation non autorisée du titre ou de l'abréviation est signalée, l'Ordre entre en contact avec l'utilisateur et lui demande de rectifier la situation sous peine de poursuites pénales.

### ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE

|                                                                                                                                                                                                                                                         | NOMBRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b> (sans action ni décision)                                                                                                                                                                  | 0      |
| <b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice</b> (total)                                                                                                                                                                                                 | 78     |
| Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel                                                                                                                                                                                   | 78     |
| Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi                                 | 0      |
| Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic | 0      |
| <b>Perquisitions menées au cours de l'exercice</b>                                                                                                                                                                                                      | 0      |
| <b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice</b> (total)                                                                                                                                                                                                  | 78     |
| Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites ont été intentées                                                                                                                                                                                       | 0      |
| Enquêtes fermées avec actions non judiciaires                                                                                                                                                                                                           | 78     |
| Avertissements, y compris des invitations à devenir membre                                                                                                                                                                                              | 75     |
| Mises en demeure ou avis formels                                                                                                                                                                                                                        | 2      |
| Transmissions au syndic pour complément d'enquête                                                                                                                                                                                                       | 1      |
| Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuve ou autres raisons)                                                                                                                                                                               | 0      |
| <b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>                                                                                                                                                                                                      | 0      |

### POURSUITES PÉNALES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

## COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

### Mandat et activités

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice

### Formation des membres relative à leurs fonctions

Tous les membres du comité de révision des décisions du syndic ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel au cours des périodes précédentes.

#### PRÉSIDENT

M<sup>e</sup> **François Alepin**, Adm.A.

#### SECRÉTAIRE

M<sup>e</sup> **Sylvie Lavallée**

#### MEMBRES

**Louise Champoux-Paillé**, F.Adm.A.

**Michel Barbier**

(nommé parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions)

## CONSEIL D'ARBITRAGE Conciliation et arbitrage des comptes

### Mandat et activités

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

#### CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

#### ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

#### PRÉSIDENT

**Michel C. Côté**, F.Adm.A.

#### SECRÉTAIRE

M<sup>e</sup> **Robert Daignault**, F.Adm.A.

#### ARBITRE

M<sup>e</sup> **Jean Marois**, Adm.A.

## CONSEIL DE DISCIPLINE

### Mandat et activités

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au Code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du Code.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, entendre les arguments des parties, rendre les décisions et imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et la secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée. Le conseil n'a pas siégé.

#### PRÉSIDENT

Désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline

#### SECRÉTAIRE

M<sup>e</sup> **Sylvie Lavallée**

#### MEMBRES

M<sup>e</sup> **J. L. Gilles LeVasseur**, F.Adm.A., F.C.M.C., Pl. Fin.

M<sup>e</sup> **Jean Morin**, Adm.A.

M<sup>e</sup> **Cyndie Dubé-Baril**, Adm.A.

M<sup>e</sup> **François Martin**, Adm.A.

**Claude Di Stasio**, Adm.A.

### RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU C.A.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

### REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice et aucune n'était pendante. Le conseil de discipline n'a donc rendu aucune décision en ce sens au cours de l'exercice.

### Formation des membres relative à leurs fonctions

Tous les membres ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel, pendant la période en cours ou antérieurement.

## COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

### Mandat et activités

Le mandat du comité de révision des décisions de reconnaissance des équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation. Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

#### MEMBRES

**Raad Jassim**, Adm.A.

**Line Lacroix**, F.Adm.A.

**Lise Provost**, Adm.A.

**Stéphane Slogar**, Adm.A.

## COMITÉ DE LA FORMATION

### Mandat et activités

Le comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des professionnels, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre professionnel, des établissements d'enseignement et du ministre concerné. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice d'une profession.

Le comité a pour fonctions :

- de revoir la pertinence et la qualité de la formation donnant accès au titre Adm.A. à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, et le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration.
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les projets touchant à la révision ou à l'élaboration des objectifs ou normes à l'égard de la formation et sur les moyens pouvant favoriser la qualité de la formation, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

**Durant l'exercice 2023-2024, le comité de la formation s'est réuni 5 fois.**

### EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDE

Au 31 mars 2024, 86 programmes d'études mènent à un diplôme donnant droit aux permis délivrés par l'Ordre.

En 2023-2024, le comité de la formation a continué la révision majeure des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé, débutée lors de l'exercice 2021-2022. Ce processus s'est conclu par la rédaction d'un second rapport et par la présentation d'un avis au C.A. en janvier 2024. L'objectif est de modifier l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y ajouter des nouveaux programmes offerts par les universités depuis 2015, de retrancher ceux qui pourraient ne plus répondre aux critères et de modifier la nomenclature de programmes donnant accès mais ayant changé de dénomination depuis 2015.

Pour l'exercice 2024-2025, le comité de la formation continuera d'exercer une vigie des nouveaux programmes universitaires relatifs à la discipline de l'administration.

#### PRÉSIDENT

**Pierre Lainey**, Adm.A., F.C.M.C.

*Nommé par l'Ordre*

#### MEMBRES

**Saidatou Dicko**, Adm.A.

*Nommée par l'Ordre*

**Michèle Charbonneau**

*Nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire*

**Nathalie Hivert** (jusqu'au 10 février 2024)

*Nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire*

**Emanuelle Bérubé** (depuis le 19 juin 2023)

*Nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec*

**Marie-Claude Riopel** (jusqu'au 18 juin 2023)

*Nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec*



## COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

### Mandat et activités

Le comité d'admission analyse les demandes d'admission par équivalences ainsi que les demandes de réadmission et émet des recommandations à destination du Conseil d'administration aux fins de la délivrance du permis d'administrateur agréé.

**Le comité d'admission s'est réuni à onze reprises et a procédé à six résolutions par courriel au cours de la période, donnant lieu à une session d'admission par mois, soit douze au total.**

**Une déclaration de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts de la part d'un membre du comité a été enregistrée au cours de l'exercice.**

- Analyse des demandes d'admission par équivalence de diplôme sur la base des types de diplômes, nombres de crédits et évaluations comparatives obtenus;
- Analyse des demandes d'admission par équivalence de formation sur la base de l'expérience professionnelle, des lettres de références et des motivations du demandeur;
- Analyse des demandes de réadmission;
- Recommandations au Conseil d'administration en lien avec la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis d'administrateur agréé.

La résolution **CA-22-03-24-RÉS07** votée par le Conseil d'administration le 22 mars 2024 délègue au comité des admissions et des équivalences certains pouvoirs, notamment le mandat de décider de toute demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, par accès direct ou par équivalence.

Cette résolution s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, date à laquelle le comité sera décisionnaire pour la première fois.

#### PRÉSIDENTE

**Kalina Bacher-René**, Adm.A. (depuis le 15 novembre 2023)

#### PERSONNE RESSOURCE

**Julie Fouillée**, Adm.A. (depuis le 6 mai 2023)

#### MEMBRES

**Frédéric Gaurier**, Adm.A., C.M.C.

**Roger Rénal Petit-Frère**, Adm.A. (président du comité jusqu'au 14 novembre 2023)

**Gyslaine Samson Saulnier**, F.Adm.A.

**Louise Sauvageau**, Adm.A.

| DEMANDES D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCES                            | Nbr.         |
|------------------------------------------------------------------|--------------|
| Nombre de dossiers analysés par le comité au cours de la période | 164          |
| Demandes d'équivalence de diplôme                                | 79           |
| Demandes d'équivalence de formation                              | 85           |
| dont demandes de réadmission                                     | 8            |
| Recommandations favorables émises par le comité (acceptation)    | 162          |
| Recommandations défavorables émises par le comité (refus)        | 2            |
| <b>Taux d'acceptation final</b>                                  | <b>98,8%</b> |



Le délai moyen de traitement d'une demande d'admission (à partir de la date de réception de la demande complète jusqu'à l'inscription au tableau de l'Ordre) est de 15 jours. Ce chiffre inclut tous les types de demandes confondus (accès direct et équivalences).

## RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

### RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

|                                                                                                                                      | Diplôme ou formation obtenus |                                    |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                      | Au Québec                    | Hors du Québec<br>(mais au Canada) | Hors du<br>Canada |
| Nombre de personnes concernées                                                                                                       |                              |                                    |                   |
| Demandes pendantes au 31 mars 2023 (exercice précédent)<br>(n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)                   | 7                            | 0                                  | 3                 |
| Demandes reçues au cours de l'exercice ( <i>admissions et réadmissions</i> )                                                         | 121                          | 10                                 | 47                |
| Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition*                                    | 95                           | 5                                  | 29                |
| Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle*                                                 | 1                            | 0                                  | 6                 |
| Demandes refusées au cours de l'exercice*                                                                                            | 0                            | 1                                  | 1                 |
| Demandes abandonnées par le candidat, qui n'ont fait l'objet d'aucune décision                                                       | 6                            | 1                                  | 2                 |
| Demandes ayant fait l'objet d'une décision au cours de l'exercice, pour une inscription au Tableau des membres de l'exercice suivant | 22                           | 3                                  | 6                 |
| Demandes pendantes au 31 mars 2024 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision)                                                       | 4                            | 0                                  | 6                 |

\* Les données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

### RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

### FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

|                                                                         | Nombre de personnes |                       |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                                         | l'ayant suivie      | ne l'ayant pas suivie |
| Formation suivie lors de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent |                     |                       |
| Égalité entre les hommes et les femmes                                  | 6                   | 0                     |
| Évaluation des qualifications professionnelles                          | 2                   | 4                     |
| Gestion de la diversité ethnoculturelle                                 | 6                   | 0                     |

### ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION AINSI QUE, S'IL Y A LIEU, DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Le nombre de permis ainsi délivrés étant restreint, il ne semble pas nécessaire de modifier la procédure en place. Les exigences sont atteintes sans difficulté par les candidats. Cependant, un travail de mise à jour des outils d'analyse a été entamé.

## NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

### RÉFÉRENTIEL OU PROFIL DE COMPÉTENCES OU CADRE DE RÉFÉRENCE

#### Profil du gestionnaire de copropriété

Agissant en véritable chef d'orchestre, le rôle du gestionnaire de copropriété n'est cependant pas toujours clair et ses responsabilités peuvent parfois être confondues avec celles d'autres professionnels du secteur de l'immobilier. Pourtant, en raison des budgets et fonds qu'il peut être amené à gérer, de la complexité que présente la gestion de certaines copropriétés, mais également du fait qu'il n'est imputable auprès d'aucun organisme de régulation et de contrôle, le gestionnaire de copropriété peut parfois représenter un risque pour le public.

La finalité de ce document est de pouvoir servir de support pour clarifier le rôle et les responsabilités de ce gestionnaire, et de mettre de l'avant les fonctions clés de son métier, les compétences qui lui faut savoir manier, ainsi que les formations pouvant être pertinentes.

Le document a été finalisé durant la période en cours mais a été publicisé auprès des membres en septembre 2024.



### CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

#### Modification réglementaire

Au cours de l'exercice, le projet de Règlement modifiant le *Code de déontologie des administrateurs agréés* et visant à se conformer aux exigences de la Loi 11 adoptée en 2018 a suivi son cheminement vers son entrée en vigueur.

Les membres de l'Ordre ont été consultés sur son contenu et des ajustements ont été apportés.

Les modifications sont entrées en vigueur au mois de juillet 2024.

## RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET COMMUNICATIONS

Les membres Adm.A. exercent leur profession dans de nombreux secteurs économiques et sociaux du Québec et l'Ordre assure son rôle sociétal en veillant à promouvoir une pratique responsable de la gestion et de la gouvernance.

En mai 2023, le président de l'Ordre et la directrice générale ont eu des rencontres avec d'une part, le conseiller politique du cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, et avec d'autre part, le porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé, de services sociaux et de soins à domicile, afin de leur présenter le *Profil du gestionnaire responsable d'un CHSLD*. Ils étaient accompagnés par des professionnels des relations publiques. Le mémoire de l'Ordre sur le projet de Loi 15 a été transmis à la Commission de la santé le 26 mai 2023. Une lettre ouverte, *Les bonnes personnes aux bons endroits dans nos CHSLD\**, a été publiée dans La Presse le 23 mai 2023, sous la signature du président de l'Ordre et de quatre membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de la santé et des services sociaux.

**La directrice générale a participé à plusieurs rencontres et événements du système professionnel :**

### Office des professions (OPQ)

- 5 juillet 2023 : rencontre de travail avec le président de l'Ordre et Dominique Derome, présidente de l'OPQ.
- 14 novembre 2023 : participation à la consultation sur la modernisation du système professionnel et présentation des recommandations de l'Ordre.

### Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :

- 25 mai 2023 : participation à l'Assemblée des membres et à la rencontre de présentation du chantier de modernisation des ordres professionnels avec Sonia LeBel, ministre responsable des ordres professionnels.
- 13 septembre 2023 : Forum des DG.
- 22 septembre 2023 : Assemblée des membres.
- 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2023 : Colloque des dirigeants.
- 1<sup>er</sup> décembre 2023 : Assemblée des membres.
- 9 février et 22 mars 2024 : Assemblée des membres.
- 29 mars 2024 : Forum des DG.

### Deux communiqués ont été diffusés au public au cours de l'exercice

|                     |                                                            |
|---------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>30 mai 2023</b>  | Projet de Loi 15 - Dépôt du mémoire de l'Ordre des Adm.A.. |
| <b>19 juin 2023</b> | Composition du nouveau Conseil d'administration de l'Ordre |

## LOBBYISME

**Durant l'exercice financier 2023-2024, quatre mandats de lobbyisme étaient actifs :**

- Sensibiliser le ministre responsable pour que la fonction de gestionnaire de résidences pour personnes âgées soit réservée aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'importance d'encadrer la fonction de gestionnaire de copropriété en attribuant un acte réservé aux administrateurs agréés en vue de mieux protéger le public.
- Sensibiliser les autorités à l'intérêt de valoriser les détenteurs du titre C.M.C. lors des appels d'offres pour des contrats publics (*actif jusqu'au 7 mars 2024*).
- Faire connaître le *Profil de compétences du gestionnaire responsable d'un CHSLD* aux différentes instances de gouvernement (*actif jusqu'au 31 décembre 2023; dossier porté par National*).

**Les personnes agissant à titre de lobbyistes sont :**

- Louis Carrier, Adm.A., président du C.A. de l'Ordre
- M<sup>e</sup> Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre
- M<sup>e</sup> Alexandre Bellemare, CPA, Adm.A., ancien président de l'Ordre (jusqu'au 15 juin 2023)
- Martine Robert, François Crête et Vincent Pilon, professionnels des relations publiques, National (jusqu'au 31 décembre 2023)

Plus de détails sur ces mandats de lobbyisme sont accessibles en consultant le registre des lobbyistes du Québec.

\* <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-05-23/les-bonnes-personnes-aux-bons-endroits-dans-nos-chsld.php>



## BALADO PROFESSION GESTIONNAIRE

Dix-huit épisodes ont été diffusés au cours de l'exercice.

- 28 603 écoutes cumulées pendant la période.
- Dernier épisode de l'exercice : *L'importance de la diversité en milieu de travail*, 12<sup>e</sup> épisode de la saison 6, diffusé le 15 mars 2024.

## PLATEFORMES DE MÉDIAS SOCIAUX GÉRÉES PAR L'ORDRE

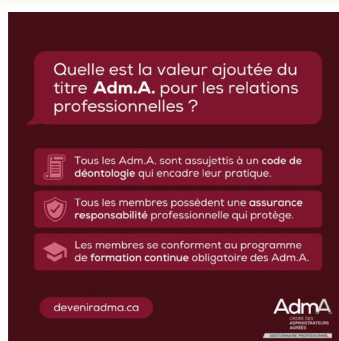
L'Ordre publie régulièrement du contenu original ou partage des informations en lien avec la gestion, la gouvernance, le conseil en management et l'éthique sur les plateformes suivantes :

| NOMBRE D'ABONNÉS |        | NOMBRE D'ABONNÉS |     |
|------------------|--------|------------------|-----|
| LinkedIn         | 12 993 | X                | 740 |
| Facebook         | 2 183  | Instagram        | 286 |

## PUBLICITÉ

L'Ordre a eu recours à plusieurs campagnes de publicité sur le réseau social LinkedIn au cours de l'exercice 2023-2024.

| CAMPAGNE                                                | PÉRIODE                  | CATÉGORIE       |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Plus que des gestionnaires                              | Avril à juin 2023        | Notoriété       |
| L'intervention en cas de harcèlement                    | Avril 2023               | Formation       |
| La compétence éthique du gestionnaire                   | Avril à juin 2023        | Formation       |
| Les mandats de l'Ordre                                  | Août 2023                | Notoriété       |
| Pourquoi devenir Adm.A., C.M.C.                         | Juillet à septembre 2023 | Notoriété       |
| Congrès Gestion 2023                                    | Septembre 2023           | Formation       |
| Relations DG-C.A.                                       | Novembre 2023            | Outil (article) |
| Valeur ajoutée du titre Adm.A.                          | Décembre 2023            | Notoriété       |
| Les conseils d'administration face au harcèlement       | Janvier à mars 2024      | Formation       |
| Obtenez la reconnaissance de vos compétences en gestion | Février à mars 2024      | Notoriété       |
| Adm.A., le titre des gestionnaires professionnels       | Février à mars 2024      | Notoriété       |
| Prévention des risques psychosociaux                    | Février 2024             | Outil (balado)  |



## COMMUNICATIONS ET ENVOIS DE COURRIELS AUX MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué, exclusivement par courriel, les envois suivants à ses membres :

| OBJET                                                                                                                                          | NOMBRE    | MEMBRES DESTINATAIRES                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------|
| Bulletin Flash                                                                                                                                 | 18 envois | Membres qui souhaitent les recevoir                           |
| Activités, offres de formations et congrès                                                                                                     | 49 envois | Membres qui souhaitent les recevoir                           |
| Offres d'emploi                                                                                                                                | 13 envois | Membres qui souhaitent les recevoir                           |
| Section C.M.C.                                                                                                                                 | 2 envois  | Membres concernés (qui souhaitent les recevoir)               |
| Élections                                                                                                                                      | 7 envois  | Membres concernés                                             |
| Sondages et consultations                                                                                                                      | 3 envois  | Membres concernés                                             |
| Formation continue obligatoire                                                                                                                 | 7 envois  | Membres concernés                                             |
| Renouvellement                                                                                                                                 | 10 envois | Ensemble des membres, puis membres concernés pour les rappels |
| Radiations et démissions                                                                                                                       | 3 envois  | Membres concernés                                             |
| AGA                                                                                                                                            | 3 envois  | Ensemble des membres                                          |
| Appels de candidatures                                                                                                                         | 3 envois  | Ensemble des membres                                          |
| Autres envois (vœux de fin d'année, cercle ambassadeurs, annonce du 70 <sup>e</sup> , statut <i>retraité</i> , communication d'un partenaire ) | 5 envois  | Membres qui souhaitent les recevoir ou membres concernés      |

## SITE INTERNET ET MICROSITES

Le site Internet de l'Ordre ([adma.qc.ca](http://adma.qc.ca)) est mis à jour régulièrement et les membres peuvent y trouver l'essentiel des informations liées à leur pratique professionnelle.

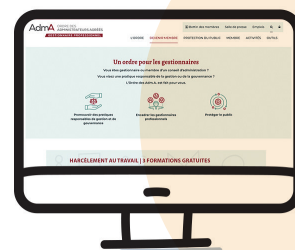
Le microsite [formationgestionquebec.com](http://formationgestionquebec.com) présente quatre formations gratuites destinées aux gestionnaires professionnels et aux cadres du Québec :

- Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois.
- La prévention du harcèlement au travail.
- Les conseils d'administration face au harcèlement.
- Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement.

Le microsite [deveniradma.com](http://deveniradma.com) présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre Adm.A.

Le microsite [devenircmc.com](http://devenircmc.com) présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre C.M.C.

Le microsite [congresgestion.com](http://congresgestion.com) présente le programme du congrès annuel de l'Ordre. Il est mis à jour à chaque édition.



## FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*, sont admissibles toutes les formations en lien avec les compétences fonctionnelles (gestion, gouvernance, marketing, vente, finance, ressources humaines, etc.), les compétences clés (développement du leadership, de la stratégie, capacité à déléguer et gérer une équipe, etc.) et les compétences personnelles et relationnelles. Enfin, les formations en rapport avec l'emploi ou l'expertise professionnelle peuvent également être reconnues.

L'Ordre possède également une directive sur la formation continue pour ses membres portant le titre de planificateur financier (Pl. Fin.).

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partager cette fonction avec des organismes externes (universités, entreprises, autres ordres professionnels, autres organismes de formation).

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

**La huitième période de référence, débutée le 1<sup>er</sup> avril 2023, prendra fin le 31 mars 2025.** L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans.

#### DISPENSES

|                                                       | Nombre   |
|-------------------------------------------------------|----------|
| <b>Demandes reçues au cours de l'exercice</b>         | <b>6</b> |
| Nombre de membres concernés par les demandes reçues   | 6        |
| <b>Demandes refusées au cours de l'exercice</b>       | 0        |
| Nombre de membres concernés par les demandes refusées | 0        |

#### SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT\*

|                                                                                                                                                                                                                                           | Membres concernés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet                                                                                                    | 8                 |
| Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet | 0                 |
| Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence                                                                                                                          | 2                 |
| Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement                                                                                                                                                              | 0                 |
| Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice                                                                                                                                  | 10                |

\* Les données concernent la période de référence 2021-2023.

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL - OFFRE DE FORMATIONS

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, l'Ordre a offert un programme de développement professionnel varié pour soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue.

- Un congrès annuel hybride
- Sept ateliers pour conseillers en management
- Six ateliers pour gestionnaires
- Trois ateliers pour administrateurs
- Deux ateliers en gestion financière
- Neuf formations admissibles au cheminement C.M.C.
- Sept nouvelles formations en ligne préenregistrées



**6 heures**  
de formations gratuites

**DURÉE PARTICIPANTS NON MEMBRES**

### Webinaires en direct

Évènement consultation – les incontournables du conseil

3 145 16

### Formations asynchrones

La prévention du harcèlement au travail

1 233 153

Les conseils d'administration face au harcèlement

1 341 257

Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement

1 228 122

## FORMATIONS EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

OFFERTES PAR L'ORDRE | OPTIONNELLES

| TITRE DES FORMATIONS                                                          | FORMAT                    | DURÉE | NBR. DE MEMBRES |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------|-----------------|
| Éthique dans les jeux de pouvoir                                              | En ligne   Préenregistrée | 1     | 12              |
| Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois                  | En ligne   Préenregistrée | 1     | 94              |
| Éthique et déontologie professionnelle                                        | En ligne   Préenregistrée | 1     | 3               |
| Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée    | En ligne   Préenregistrée | 1,5   | 6               |
| Sept travaux pour devenir une organisation éthique                            | En ligne   Préenregistrée | 1     | 2               |
| La compétence éthique du gestionnaire                                         |                           |       |                 |
| Volet 1 - Mettre en action sa compétence éthique                              | En ligne   Préenregistrée | 1     | 16              |
| Volet 2 - Développer la compétence éthique dans son équipe                    | En ligne   Préenregistrée | 1     | 11              |
| Volet 3 - Favoriser une éthique organisationnelle vivante et performante      | En ligne   Préenregistrée | 1     | 12              |
| Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management | En ligne   3 dates        | 6     | 21              |

Les durées sont exprimées en heures

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars et des montants prévus de la garantie selon les moyens de garantie suivants :

| MOYENS DE GARANTIE                                                                                | Nombre de membres | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE |                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
|                                                                                                   |                   | Par sinistre                 | Pour l'ensemble des sinistres |
| Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite <b>par l'Ordre</b> (régime collectif)    | 2 038             | 1 000 000 \$                 | 2 000 000 \$                  |
| Assurance de la responsabilité professionnelle complémentaire                                     | 153               | 1 000 000 \$                 | 1 000 000 \$                  |
|                                                                                                   | 56                | 2 000 000 \$                 | 2 000 000 \$                  |
|                                                                                                   | 20                | 5 000 000 \$                 | 5 000 000 \$                  |
| Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite <b>par le membre</b> (régime individuel) | 0                 | -                            | -                             |
| Dispenses (exemptions)*                                                                           | 0*                | -                            | -                             |

\* 23 membres étaient dispensés jusqu'au 31 janvier 2024.

### RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

| AU COURS DE L'EXERCICE                                                                                                                     | NOMBRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière | 5      |
| Membres concernés par ces déclarations de sinistre                                                                                         | 5      |

### MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU CIP OU AU BUREAU DU SYNDIC

Au regard des déclarations de sinistres, état des membres ayant fait l'objet d'une information, et ce distinctement, au comité d'inspection professionnelle (CIP) ou au bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations.

| AU COURS DE L'EXERCICE                                                 | NOMBRE |
|------------------------------------------------------------------------|--------|
| Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au CIP    | 0      |
| Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au syndic | 0      |

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Membres exerçant au sein d'une société

#### MOYENS DE GARANTIE

|                                                                                                   | Nombre de membres | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE |                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
|                                                                                                   |                   | Par sinistre                 | Pour l'ensemble des sinistres |
| Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite <b>par le membre</b>                     | 144*              | 1 000 000 \$                 | 1 000 000 \$                  |
| Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite <b>par la société couvrant le membre</b> | 0                 | -                            | -                             |

\* L'Ordre ne détient pas de données pour les membres assurés avec un autre assureur que celui de l'Ordre.

## FONDS D'INDEMNISATION

Le Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec prévoit que le Fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$.

#### MONTANT MAXIMAL QUE LE FONDS D'INDEMNISATION PEUT VERSER

|                                                          |            |
|----------------------------------------------------------|------------|
| à un réclamant par rapport à un même membre              | 100 000 \$ |
| à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre | 100 000 \$ |

#### RÉCLAMATIONS AU FONDS D'INDEMNISATION

|                                                           | NBR. DE<br>RÉCLAMATIONS | NBR. DE MEMBRES |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice précédent | 0                       | 0               |
| Réclamations reçues au cours de l'exercice                | 0                       | 0               |
| Réclamations pendantes à la fin de l'exercice             | 0                       | 0               |

#### MONTANT DES RÉCLAMATIONS ET DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES

| AU COURS DE L'EXERCICE                                    | MONTANT TOTAL (\$) |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Réclamations reçues                                       | 0                  |
| Indemnités versées aux réclamations acceptées en totalité | 0                  |
| Réclamations acceptées en partie                          | 0                  |
| Indemnités versées aux réclamations acceptées en partie   | 0                  |
| Réclamations refusées                                     | 0                  |

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

### MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

|                                                                                                                                                                                                  | NOMBRE       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2023 (exercice précédent)</b>                                                                                                               | <b>1 943</b> |
| <b>+ Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (total)</b>                                                                                                          | <b>324</b>   |
| Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française                                                                                                                      | 8            |
| Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française                                                                                                                      | 0            |
| Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)                                                                                         | 0            |
| Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions                                                                                                                                     | 0            |
| Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre                                                                                                                           | 0            |
| Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis                 | 0            |
| Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec) | 0            |
| Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec                                        | 0            |
| Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre                                                                                                               | 0            |
| Permis spéciaux délivrés                                                                                                                                                                         | 0            |
| Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis                                                                                | 168          |
| Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)                                                                                                                     | 136          |
| • de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec                                                                                                                                               | 98           |
| • de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada                                                                                                                          | 4            |
| • de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada                                                                                                                                          | 34           |
| Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec                                                                                                        | 0            |
| Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)                                                                           | 20           |
| <b>+ Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars 2024 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2023 (exercice précédent)</b>       | <b>12</b>    |
| <b>- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2024</b>                                                                                         | <b>64</b>    |
| <b>- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)</b>                                                            | <b>177</b>   |
| • à la suite d'un décès                                                                                                                                                                          | 2*           |
| • à la suite d'un retrait volontaire (congé parental, sabbatique, études, démission, retraite)                                                                                                   | 175          |
| <b>= Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)</b>                                                                                                              | <b>2 038</b> |

\* Un membre décédé pendant la période et un membre décédé au cours de la période précédente; décès dont l'Ordre n'a eu connaissance qu'après la fin de la période.

## RÉPARTITION DES MEMBRES

### PAR TYPES DE PERMIS DÉTENUS

|                                                                                                                                                                                               | NOMBRE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2024 titulaires d'un :</b>                                                                                                               |        |
| permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française                                                                                                                     | 7      |
| permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française                                                                                                                     | 0      |
| permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)                                                                                        | 0      |
| permis temporaire délivré en vertu du Code des professions                                                                                                                                    | 0      |
| permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre                                                                                                                          | 0      |
| permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis                 | 0      |
| permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec) | 0      |
| permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec                                        | 0      |
| permis restrictif temporaire délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre                                                                                                              | 0      |
| permis spécial                                                                                                                                                                                | 0      |
| permis dit régulier                                                                                                                                                                           | 2 031  |

### SELON LE TITRE COMPLÉMENTAIRE

|                                            | NOMBRE | COTISATION ANNUELLE SUPPLÉMENTAIRE |
|--------------------------------------------|--------|------------------------------------|
| <b>Titre complémentaire</b>                |        |                                    |
| Conseiller en management certifié (C.M.C.) | 144    | 125 \$                             |
| Candidat C.M.C.                            | 44     | 125 \$                             |
| Planificateur financier (Pl. Fin.)         | 51     | 125 \$                             |

### EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

|                                                                                     | NOMBRE |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Déclarations à l'Ordre au cours de l'exercice</b>                                |        |
| Sociétés par actions (SPA), nouvelles ou anciennes                                  | 182    |
| Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA                                       | 183    |
| Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), nouvelles ou anciennes | 5      |
| Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL                                        | 14     |

\* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non-membre de l'Ordre.

## RÉPARTITION DES MEMBRES

### SELON LA CLASSE ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

|                                                            | NOMBRE | COTISATION ANNUELLE |
|------------------------------------------------------------|--------|---------------------|
| <b>Classe de membres établie aux fins de la cotisation</b> |        |                     |
| Régulier                                                   | 1 439  | 798 \$              |
| Cotisation tarif réduit                                    | 65     | 320 \$              |
| Nouvel arrivant année 1                                    | 48     | 200 \$              |
| Nouvel arrivant année 2                                    | 6      | 399 \$              |
| Nouvel arrivant année 3                                    | 8      | 599 \$              |
| Nouveau diplômé année 1                                    | 136    | 200 \$              |
| Nouveau diplômé année 2                                    | 78     | 399 \$              |
| Nouveau diplômé année 3                                    | 48     | 599 \$              |
| Professeur                                                 | 42     | 320 \$              |
| Retraité                                                   | 139    | 200 \$              |
| À vie                                                      | 29     | 0 \$                |

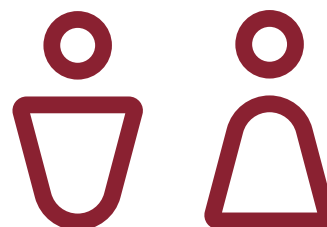
Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

### SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

#### PROGRESSION NOMBRE

|    |                               |   |     |
|----|-------------------------------|---|-----|
| 01 | Bas-Saint-Laurent             | ↱ | 14  |
| 02 | Saguenay-Lac-Saint-Jean       | ↱ | 38  |
| 03 | Capitale-Nationale            | ↗ | 248 |
| 04 | Mauricie                      | ↱ | 35  |
| 05 | Estrie                        | ↗ | 75  |
| 06 | Montréal                      | ↗ | 878 |
| 07 | Outaouais                     | ↗ | 51  |
| 08 | Abitibi-Témiscamingue         | ↗ | 14  |
| 09 | Côte-Nord                     | ↱ | 13  |
| 10 | Nord-du-Québec                | = | 4   |
| 11 | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | ↱ | 6   |
| 12 | Chaudière-Appalaches          | = | 49  |
| 13 | Laval                         | ↗ | 105 |
| 14 | Lanaudière                    | ↗ | 74  |
| 15 | Laurentides                   | = | 82  |
| 16 | Montréal                      | ↗ | 261 |
| 17 | Centre-du-Québec              | ↗ | 18  |
| 99 | Hors du Québec                | ↗ | 73  |

### SELON LE GENRE



1275

62,5 %

HOMMES

763

37,5 %

FEMMES

### ÉTUDIANTS AFFILIÉS

(NON INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE)



724

## ÉTATS FINANCIERS

### 40 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

#### ÉTATS FINANCIERS

### 42 Résultats

### 43 Évolution de l'actif net

### 44 Bilan

### 45 Flux de trésorerie

### 46 Notes complémentaires

---



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:



- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. ■

Blain, Joyal, Charbonneau <sup>①</sup>

Sainte-Julie, le 14 juin 2024

<sup>①</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A135402

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                                                        | Fonds<br>d'administration<br>générale | Fonds<br>d'indem-<br>nisation | 2024      | 2023      |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-----------|-----------|
|                                                                        | \$                                    | \$                            | \$        | \$        |
| <b>PRODUITS</b>                                                        |                                       |                               |           |           |
| Cotisations des membres                                                | 1 199 680                             | -                             | 1 199 680 | 1 130 992 |
| Cotisations multidisciplinaires                                        | 16 726                                | -                             | 16 726    | 21 358    |
| Inscriptions aux activités de formation continue                       | 125 158                               | -                             | 125 158   | 118 838   |
| Commandites et ristournes                                              | 50 961                                | -                             | 50 961    | 30 838    |
| Droits d'admission                                                     | 34 840                                | -                             | 34 840    | 31 113    |
| Autres produits                                                        | 1 309                                 | -                             | 1 309     | 251       |
| Revenus de publicité                                                   | 11 505                                | -                             | 11 505    | 16 310    |
| Subventions                                                            | -                                     | -                             | -         | 147 158   |
| Amendes                                                                | -                                     | -                             | -         | 1 500     |
| Intérêts, dividendes et autres revenus de placements                   | 26 566                                | 2 429                         | 28 995    | 16 223    |
|                                                                        | 1 466 745                             | 2 429                         | 1 469 174 | 1 514 581 |
| <b>CHARGES</b>                                                         |                                       |                               |           |           |
| Salaires et charges sociales                                           | 749 645                               | -                             | 749 645   | 718 707   |
| Charges locatives                                                      | 101 288                               | -                             | 101 288   | 101 057   |
| Honoraires - Consultants                                               | 163 010                               | -                             | 163 010   | 190 462   |
| Honoraires - Professionnels                                            | 75 647                                | -                             | 75 647    | 62 008    |
| Événements                                                             | 89 833                                | -                             | 89 833    | 127 102   |
| Frais d'administration                                                 | 17 582                                | -                             | 17 582    | 26 024    |
| Déplacements et hébergement                                            | 4 636                                 | -                             | 4 636     | 7 380     |
| Réunions et représentation                                             | 8 888                                 | -                             | 8 888     | 12 825    |
| Télécommunications                                                     | 6 752                                 | -                             | 6 752     | 6 408     |
| Assurances                                                             | 4 905                                 | -                             | 4 905     | 2 224     |
| Réseau, location et entretien d'équipements                            | 22 622                                | -                             | 22 622    | 19 282    |
| Abonnements et cotisations                                             | 4 730                                 | -                             | 4 730     | 7 162     |
| Frais reliés aux activités de formation                                | 8 734                                 | -                             | 8 734     | 21 875    |
| Fournitures de bureau et papeterie                                     | 4 735                                 | -                             | 4 735     | 7 019     |
| Poste et messagerie                                                    | 3 553                                 | -                             | 3 553     | 1 912     |
| Impression et reproduction                                             | 2 407                                 | -                             | 2 407     | 6 718     |
| Créances recouvrées                                                    | -                                     | -                             | -         | (4 184)   |
| Formation du personnel et des inspecteurs                              | 6 132                                 | -                             | 6 132     | 5 421     |
| Honoraires - Inspecteurs                                               | 900                                   | -                             | 900       | 600       |
| Intérêts et frais bancaires                                            | 39 462                                | -                             | 39 462    | 36 528    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                          | 19 793                                | -                             | 19 793    | 20 203    |
| Amortissement des actifs incorporels                                   | 1 087                                 | -                             | 1 087     | 1 087     |
|                                                                        | 1 336 341                             | -                             | 1 336 341 | 1 377 820 |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES<br/>AVANT AUTRES ÉLÉMENTS</b> | 130 404                               | 2 429                         | 132 833   | 136 761   |
| VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS                            | -                                     | 5 002                         | 5 002     | (10 339)  |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>                           | 130 404                               | 7 431                         | 137 835   | 126 422   |

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                              | Fonds<br>d'administration<br>générale | Fonds<br>d'indem-<br>nisation | 2024           | 2023    |
|----------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|----------------|---------|
|                                              | \$                                    | \$                            | \$             | \$      |
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                        | 265 200                               | 198 034                       | <b>463 234</b> | 336 812 |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b> | 130 404                               | 7 431                         | <b>137 835</b> | 126 422 |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                        | 395 604                               | 205 465                       | <b>601 069</b> | 463 234 |

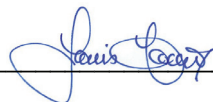
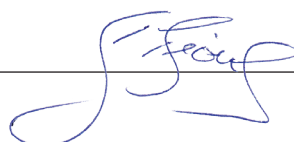
## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## BILAN

AU 31 MARS 2024

|                                                       | Fonds<br>d'administration<br>générale | Fonds<br>d'indem-<br>nisation | 2024      | 2023      |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-----------|-----------|
|                                                       | \$                                    | \$                            | \$        | \$        |
| <b>ACTIF</b>                                          |                                       |                               |           |           |
| <b>Court terme</b>                                    |                                       |                               |           |           |
| Encaisse                                              | 1 246 948                             | -                             | 1 246 948 | 603 336   |
| Placements (note 3)                                   | 350 000                               | 205 465                       | 555 465   | 750 000   |
| Débiteurs                                             | 34 420                                | -                             | 34 420    | 45 488    |
| Subventions à recevoir                                | -                                     | -                             | -         | 9 548     |
| Frais payés d'avance                                  | 22 543                                | -                             | 22 543    | 6 885     |
|                                                       | 1 653 911                             | 205 465                       | 1 859 376 | 1 415 257 |
| <b>Parts de fonds mutuels</b>                         | -                                     | -                             | -         | 198 034   |
| <b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>           | 33 261                                | -                             | 33 261    | 50 746    |
| <b>Actifs incorporels</b>                             | 1 624                                 | -                             | 1 624     | 2 711     |
|                                                       | 1 688 796                             | 205 465                       | 1 894 261 | 1 666 748 |
| <b>PASSIF</b>                                         |                                       |                               |           |           |
| <b>Court terme</b>                                    |                                       |                               |           |           |
| Créditeurs (note 6)                                   | 277 842                               | -                             | 277 842   | 227 074   |
| Portion court terme des avantages incitatifs reportés | 17 308                                | -                             | 17 308    | 16 137    |
| Produits perçus d'avance                              | 987 571                               | -                             | 987 571   | 931 995   |
|                                                       | 1 282 721                             | -                             | 1 282 721 | 1 175 206 |
| <b>Avantages incitatifs reportés</b>                  | 10 471                                | -                             | 10 471    | 28 308    |
|                                                       | 1 293 192                             | -                             | 1 293 192 | 1 203 514 |
| <b>ACTIF NET</b>                                      |                                       |                               |           |           |
| Actif net affecté au fonds d'indemnisation            | -                                     | 205 465                       | 205 465   | 198 034   |
| Actif net non affecté                                 | 395 604                               | -                             | 395 604   | 265 200   |
|                                                       | 395 604                               | 205 465                       | 601 069   | 463 234   |
|                                                       | 1 688 796                             | 205 465                       | 1 894 261 | 1 666 748 |

Pour le conseil d'administration,

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                                                | 2024      | 2023      |
|----------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
|                                                                | \$        | \$        |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                          |           |           |
| Excédent des produits sur les charges                          | 137 835   | 126 422   |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :                       |           |           |
| Amortissements                                                 | 20 880    | 21 290    |
| Variation de la juste valeur des placements                    | (5 002)   | 10 339    |
| Variation des avantages incitatifs reportés                    | (16 666)  | (16 666)  |
|                                                                | 137 047   | 141 385   |
| Variation nette des éléments hors caisse (note 7)              | 111 302   | 3 286     |
|                                                                | 248 349   | 144 671   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                          |           |           |
| Acquisition de placements                                      | (405 465) | (750 000) |
| Encaissement de parts de fonds mutuels                         | 203 036   | 700 000   |
| Acquisition de parts de fonds mutuels                          | -         | (26 092)  |
| Encaissement de placements                                     | 600 000   | -         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                      | (2 308)   | -         |
|                                                                | 395 263   | (76 092)  |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | 643 612   | 68 579    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>        | 603 336   | 534 757   |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>        | 1 246 948 | 603 336   |

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

#### 1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

---

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'«Ordre») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu du Code des professions du Québec c.C-26, et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'administrer les fonds suivants : le Fonds d'administration générale et le Fonds d'indemnisation.

#### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

---

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

##### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue, les droits d'admission et les revenus de publicité sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les cotisations, ristournes et autres produits sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice où ils sont acquis. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Instruments financiers***Évaluation*

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des parts de fonds mutuels qui sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

|                         |           |        |
|-------------------------|-----------|--------|
| Améliorations locatives | Linéaire  | 10 ans |
| Mobilier de bureau      | Dégressif | 20 %   |
| Matériel informatique   | Dégressif | 20 %   |

**Apports reçus sous forme de services**

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

|              |        |
|--------------|--------|
| Numérisation | 10 ans |
|--------------|--------|

**Avantages incitatifs relatifs à un bail**

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

## 3- PLACEMENTS

|                                                                  | 2024    | 2023    |
|------------------------------------------------------------------|---------|---------|
|                                                                  | \$      | \$      |
| Dépôts à terme, 4,75 %, échéant en décembre 2024                 | 405 465 | -       |
| Dépôt à terme, 4,55 %, échéant en octobre 2023                   | -       | 100 000 |
| Dépôt à terme, 2,00 %, échéant en octobre 2023                   | -       | 200 000 |
| Dépôt à terme, 4,60 %, échéant en février 2024                   | -       | 200 000 |
| Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en février 2024                   | -       | 100 000 |
| Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en avril 2024 (mars 2024 en 2023) | 150 000 | 150 000 |
|                                                                  | 555 465 | 750 000 |

## 4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                         | Coût    | Amortissement cumulé | 2024<br>Valeur nette | 2023<br>Valeur nette |
|-------------------------|---------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                         | \$      | \$                   | \$                   | \$                   |
| Améliorations locatives | 179 641 | 155 812              | 23 829               | 41 793               |
| Mobilier de bureau      | 41 242  | 35 556               | 5 686                | 7 108                |
| Matériel informatique   | 42 049  | 38 303               | 3 746                | 1 845                |
|                         | 262 932 | 229 671              | 33 261               | 50 746               |

## 5- EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 120 000 \$, garantie par l'universalité des actifs.

## 6- CRÉDITEURS

|                              | 2024    | 2023    |
|------------------------------|---------|---------|
|                              | \$      | \$      |
| Fournisseurs et frais courus | 78 747  | 31 316  |
| Salaires                     | 66 684  | 64 284  |
| Taxes de vente               | 132 411 | 131 474 |
|                              | 277 842 | 227 074 |

## ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

## 7- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

|                                                               |                 |             |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi : | <b>2024</b>     | <b>2023</b> |
|                                                               | \$              | \$          |
| Débiteurs                                                     | <b>11 068</b>   | (24 266)    |
| Subventions à recevoir                                        | <b>9 548</b>    | 7 952       |
| Frais payés d'avance                                          | <b>(15 658)</b> | (1 861)     |
| Créditeurs                                                    | <b>50 768</b>   | (3 134)     |
| Apports reportés                                              | -               | (4 790)     |
| Produits perçus d'avance                                      | <b>55 576</b>   | 29 385      |
|                                                               | <b>111 302</b>  | 3 286       |

## 8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de service et un bail échéant jusqu'en août 2026, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants :

|      |         |
|------|---------|
|      | \$      |
| 2025 | 149 884 |
| 2026 | 75 368  |
| 2027 | 1 380   |
|      | 226 632 |

## 9- INSTRUMENTS FINANCIERS

## Risque et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal ses activités.

**ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024****Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

---



#### **PRODUCTION**

Direction générale  
Ordre des administrateurs agréés du Québec

#### **IMPRESSION**

Industries Poly Inc.

#### **PUBLICATION**

Ordre des administrateurs agréés du Québec  
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360  
Montréal (Québec) H2Z 0A5  
Tél. : 514-499-0880 ou 1 800 465-0880  
[adma.qc.ca](http://adma.qc.ca)

#### **DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2024  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Canada, 2024  
ISBN : 978-2-923427-25-6

